

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2024

Membres en exercice : 15	
Présents :	10
Votants :	12
Procuration :	2
Abstention :	0
Exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0

L'an deux mil vingt quatre, le samedi vingt-trois mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 23 mars 2024

Présents : André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Alain LEGROS, Nathalie LESTRADE, Karine MARROUFIN, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

Procuration de Patrick NOAILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE

Procuration de Guillaume MAURIN donnée à Denis PINSAC

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

24.2024

Objet: Lotissement des Marronniers, vote du Budget 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du Budget Annexe « Lotissement des Marronniers » 2024 établi par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Annexe « Lotissement des Marronniers » 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Recettes et dépenses : 720 292.24 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT : Recettes et dépenses : 769 311.37 €uros

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 27 mars 2024

et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 23 mars 2024.

Le Maire,

Denis PINSAC.

